



4, rue Principale Ouest
Latulipe (Québec) J0Z 2N0
Téléphone : 819 747-4281
dg@latulipeetgaboury.ca
www.latulipeetgaboury.net

SALLE D'ENTRAÎNEMENT
SOUS-SOL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
36, RUE PRINCIPALE EST

CONTRAT D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

ABONNEMENT	
Du :	Au :
Type d'abonnement :	
<input type="checkbox"/> Mensuel (20 \$)	<input type="checkbox"/> Annuel (200 \$)
Numéro de la carte :	

Je déclare avoir lu les conditions et règlements établis par la Municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury et j'accepte le tout sans réserve.

Signature :

L'abonné(e) : _____ Date : _____

Le présent formulaire peut contenir des renseignements personnels. En remplissant et en transmettant à la municipalité le présent formulaire, vous consentez à la collecte, par la municipalité, des renseignements personnels s'y trouvant dans le but de votre inscription à la salle d'entraînement.

Je consens à la collecte de mes renseignements personnels contenus au présent formulaire pour le compte de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury dans le but de mon inscription à la salle d'entraînement.

Voir règlement au verso

RÈGLEMENTS

Seuls les utilisateurs dûment inscrits seront admis dans la salle d'entraînement.

Les utilisateurs âgés de 13 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.

L'utilisateur est responsable de sa carte à puce. Il devra déboursier 25\$ pour en obtenir une deuxième en cas de perte. Notez que celle-ci est gratuite lors de l'inscription et que l'utilisateur peut la retourner au bureau si non-utilisation.

La tenue sportive est obligatoire, incluant les souliers sports. Aucun soulier d'extérieur ne sera toléré à l'intérieur. Les effets personnels devront être rangés à l'entrée de la salle d'entraînement.

L'usage d'une serviette est obligatoire pour recouvrir les bancs et sièges des appareils d'entraînement.

Il est obligatoire d'utiliser avec soins les équipements, de les nettoyer et de ranger tout le matériel utilisé après chaque utilisation.

Il est interdit de laisser tomber les poids au sol.

Il est interdit d'apporter de la nourriture dans la salle d'entraînement. Les breuvages doivent être dans une bouteille incassable hermétique.

Tous les utilisateurs doivent utiliser un langage adéquat et agir de façon respectueuse avec autrui, et ce en tout temps.

L'utilisateur sera tenu responsable en cas de négligence dans l'utilisation de l'équipement mis à sa disposition ou en cas de dommage à l'ensemble de la propriété du centre communautaire.

La municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury ne pourra être reconnue responsable des blessures, des accidents ou de la perte de objets personnels lors de la période d'entraînement.

La municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury se réserve le droit d'expulser, sans remboursement, quiconque ne respectant pas un ou plusieurs articles de ce règlement.

Tout utilisateur qui ne se conforme pas à l'un des articles du règlement est passible d'une amende de 100.00 \$ à 500.00 \$.

MODE DE PAIEMENT

Vous pouvez payer votre facture par E-Transfert (Virement Interac)

Nom Municipalité de Latulipe

Adresse email : adj@latulipeetgaboury.ca

Question à inscrire : **Gym Latulipe**

Réponse à inscrire : **CAMP2020**